

REUNION DU 16 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUGER, Maire de la Commune.

PRESENTS : MM. AUGER, LA CORTE, LUTTON, FICHOT, TICEHURST, BADY, DELTEIL, Mmes MADROLLES, DULAURENT, M. GUILLET, Mme DELAS, M. DELAPIERRE.

ABSENTS EXCUSES : M. DUBOIS qui a donné pouvoir à M. FICHOT
M. DELAHAYE
Mme BOYER

ABSENTS : /

A été élu secrétaire : M. DELAPIERRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2023.

INFORMATION : FINANCES : DEPENSES ET RECETTES REALISEES SUR L'EXERCICE 2023 POUR LES BUDGETS DE LA COMMUNE ET DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend connaissance des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2023 pour les budgets de la Commune et des services eau potable et assainissement collectif.

INFORMATION : FINANCES : SCHEMA D'ETUDE POUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du schéma d'étude pour le budget d'investissement 2024 de la Commune. Ce schéma est établi sur la base des opérations engagées (réhabilitation local commercial multiservice) ou à engager (aménagement Rue de Chappe, ...) et des opérations envisagées (éclairage public voirie, ...). Concernant les opérations à engager, ce schéma sera ajusté au vu du résultat des mises en concurrence et de la réception des devis pour une prise en compte au budget primitif 2024. Concernant les opérations envisagées, elles seront réalisées en fonction des subventions accordées.

SCHEMA D'ETUDE POUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

DEPENSES		RECETTES	
Opérations reportées en 2024	Arrondi	Recettes reportées en 2024	Arrondi
<i>Réhabilitation local commercial multiservice</i> Travaux-MO-SPS-Missions contrôle	353 000 €		
<i>Aménagement Rue de Chappe</i> MO-Topo	18 000 €		
SOUS-TOTAL (1)	371 000 €	SOUS-TOTAL (1)	0 €
Dépenses à prévoir chaque année		Recettes à prévoir chaque année	
Droit utilisation logiciels	3 300 €	FCTVA (Dépenses 2022)	50 000 €
Remboursement emprunts	13 600 €		
SOUS-TOTAL (2)	16 900 €	SOUS-TOTAL (2)	50 000 €
TOTAL DEPENSES (1+2)	387 900 €	TOTAL RECETTES (1+2) (Avt affect. Rést fonct.2023 et report rést invt.2023)	50 000 €
		Besoin financement (Avt affect. Rést fonct.2023 et report rést invt.2023)	-337 900 €
PROJETS A ENVISAGER EN 2024	Arrondi	RECETTES A ENVISAGER EN 2024	Arrondi
<i>Réhabilitation local commercial multiservice</i> Travaux	0 €	<i>Réhabilitation local commercial multiservice</i> DETR 2023	82 500 €
		PETR-Région 2024	119 100 €
		Fonds Concours CCVS 2024	
		Certificats d'Economie d'Energie	
<i>Aménagement Rue de Chappe (Tranche 1)</i> Travaux (<u>MO-Topo</u> -(Travaux) début Tranche 2)	325 000 €	<i>Aménagement Rue de Chappe (Tranche 1)</i> DETR 2023	70 600 €
	20 000 €	PETR-Région 2024	
		Subv. Conseil Dpt 2024	
		Fonds Concours CCVS 2024	
<i>Bâtiments</i> Mise aux normes électrique Ecole/Foyer/Eglise/Atelier	8 000 €	<i>Bâtiments</i> Fonds Concours CCVS	
Mise aux normes tableau électrique Foyer communal	10 000 €	Fonds Concours CCVS	
Divers	5 000 €		
<i>Matériel</i> Tracteur agricole	0 €	<i>Matériel</i> Subv. Conseil Dpt 2023	30 000 €
Broyeur accotements	0 €	Fonds concours CCVS 2023	3 400 €
Matériel informatique (Portable-Rétro-Ecran)	0 €	Fonds concours CCVS 2023	2 200 €
130 Chaises Foyer communal	3 500 €	Fonds concours CCVS	
Divers (dt mobilier urbain : Bancs)	5 000 €	Fonds concours CCVS	
<i>Voirie - Réseaux - Signalisation</i>		<i>Voirie - Réseaux - Signalisation</i>	
Divers	5 000 €		
<i>Eclairage public voirie</i> Mutation éclairage led s/réseau EP voirie existant	304 000 €	<i>Eclairage public voirie</i> Fonds Vert 2024	
Etude	5 000 €	PETR-Région/Fonds concours CCVS	
<i>Rénovat°énergétique pavillon+logts 5Rte Bordes</i>		<i>Rénovat°énergétique pavillon+logts 5Rte Bordes</i>	
Diagnostics énergétiques	1 800 €		
Toiture pavillon	21 000 €		
Isolation combles pavillon	5 000 €		
Menuiseries ext.logt RDC	8 000 €		
<i>Terrain omnisports Ecole</i> Préparat° revêtement préalable à "aménagt"	3 000 €	<i>Terrain omnisports Ecole</i>	
<i>Rte de Mondon</i> Aménagt Bourg (dt City stade-Eglise)			
TOTAL DEPENSES (3)	729 300 €	TOTAL RECETTES (3) (Avt affect. Rést fonct.2023 et report rést invt.2023)	307 800 €
		Besoin financement (Avt affect. Rést fonct.2023 et report rést invt.2023)	-421 500 €

RECAPITULATIF

DEPENSES		RECETTES	
Opérations reportées en 2024 (1)	371 000 €	Recettes reportées en 2024 (1)	0 €
Dépenses à prévoir chaque année (2)	16 900 €	Recettes à prévoir chaque année (2)	50 000 €
Projets à envisager en 2024 (3)	729 300 €	Recettes à envisager en 2024 (3)	307 800 €
TOTAL DEPENSES	1 117 200 €	TOTAL RECETTES (Avt affect. Rést fonct.2023 et report rést invt.2023)	357 800 €
		Besoin financement (Avt affect. Rést fonct.2023 et report rést invt.2023)	-759 400 €
		Report résultat investissement 2023	243 862.49 €
		Besoin financement (Avt affect. Rést fonct.2023 cumulé et aps report rést invt.2023 cumulé)	-515 537.51 €

Affectation du résultat de fonctionnement à déterminer	
Résultat fonctionnement 2023 cumulé	147 384.94 €
A affecter selon le besoin de financement du fonctionnement	

2024.01 : ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS – SERVICES PONCTUELS : CONVENTION DE MARCHE A BONS DE COMMANDE AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE (ADS 45)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'Association ADS 45 d'établir, comme pour l'année passée, une convention annuelle avec la Commune pour la réalisation de prestations de services par l'Atelier-Chantier d'Insertion (ACI) de l'Association.

L'ACI intervient dans les domaines suivants :

- l'entretien des espaces naturels (espaces verts, chemins, cimetière, ...),
- l'événementiel (mise en place et remise en place d'un espace et du matériel avant et après un événement, ...),
- l'intervention d'urgence (suite à intempérie exceptionnelle, ...).

Cette convention définit les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles la Commune peut avoir recours à cet Atelier-Chantier d'Insertion.

L'établissement de cette convention n'oblige en rien la passation de commande.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention annuelle, annexée à la présente délibération, ainsi que les conventions suivantes pour les années à venir.
- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier pour cette année et pour les années à venir.

2024.02 : PAVILLON ET LOGEMENTS COMMUNAUX : PAVILLON, LOGEMENTS RDC ET 1^{er} ETAGE SITUÉS 5 ROUTE DES BORDES : AUDITS ENERGETIQUES : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'au vu des évolutions réglementaires en matière de performance énergétique des biens immobiliers loués, des travaux de rénovation du pavillon et des deux logements communaux (un rez-de-chaussée et un 1^{er} étage dans un même immeuble), situés 5 Route des Bordes sont à prévoir.

Préalablement à ces travaux, des audits énergétiques sont envisagés pour déterminer les travaux à réaliser et permettre ainsi une rénovation adaptée et performante du pavillon et des deux logements communaux. Les éléments financiers et techniques de l'étude doivent permettre de lister et de prioriser les travaux à mener.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis proposés par le Bureau d'Etudes FIABITAT SCOP, respectivement pour le pavillon et pour les deux logements formant un immeuble.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Au vu de la prestation du Bureau d'Etudes FIABITAT SCOP, chargé de la réalisation de l'audit énergétique (Etude ENERGETIS Collectivité Bâtiment -ECB-) relatif à la réhabilitation du local commercial multiservice en centre bourg,

Après avoir pris connaissance des propositions et après en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD pour retenir le Bureau d'Etudes FIABITAT SCOP pour la réalisation des audits énergétiques relatifs :
 - . au pavillon, situé 5 Routes des Bordes à Bonnée,
pour un montant de **686,50 € HT**, soit **823,80 € TTC**,
 - . aux deux logements formant un immeuble, situé 5 Route des Bordes à Bonnée,
pour un montant de **811,50 € HT**, soit **973,80 € TTC**.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis.
- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution des dossiers.

2024.03 : PAVILLON ET LOGEMENTS COMMUNAUX : LOCATION DU PAVILLON 5 ROUTE DES BORDES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} mars 2024, le pavillon situé 5 Route des Bordes est vacant.

Il convient de fixer le loyer mensuel.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- Fixe le loyer mensuel à 500,00 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

2024.04 : PAVILLON ET LOGEMENTS COMMUNAUX : LOCATION DU LOGEMENT 1^{er} ETAGE 5 ROUTE DES BORDES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement du 1^{er} étage situé 5 Route des Bordes est vacant depuis le 1^{er} janvier 2024.

Il convient de fixer le loyer mensuel.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- Fixe le loyer mensuel à 300,00 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

2024.05 : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024 : DATE DE PASSAGE DU JURY COMMUNAL – RAPPEL DE LA COMPOSITION DU JURY COMMUNAL ET DE L'ORGANISATION DU PASSAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2023.44 du 22 septembre 2023, selon laquelle :

- le jury est composé de cinq personnes, Messieurs DELTEIL, BADY, DELAPIERRE, VASLIER, PELOILLE, à bord d'une seule voiture pour effectuer le circuit ; un suppléant est à prévoir,
- la visite sera organisée uniquement sur inscription ; l'information sera donnée lors de la remise des prix 2023 (pour rappel, le 19 avril 2024 à 19 h 00) et les inscriptions seront possibles à cette occasion,
- le circuit sera défini en fonction des participants inscrits,

- au retour de la visite, le palmarès sera établi et validé par les membres du jury présents à la visite et réunis au foyer communal ; le palmarès sera ensuite remis au secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- Fixe la date de passage du jury 2024 au samedi 22 juin 2024 à partir de 9 h 00.

L'inscription au concours des maisons fleuries est obligatoire. Une annonce paraîtra dans les journaux, sur Intramuros et une affiche sera apposée au Bar « Le Rock N'Roll » pour informer la population de la date de passage du jury communal.

AFFAIRES DIVERSES

. Personnel communal : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 relatif à la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale.

La prime de pouvoir d'achat est un dispositif exceptionnel créé pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics de la Fonction Publique sous certaines conditions. Les modalités de mise en œuvre de cette prime et les critères d'éligibilité des agents sont précisés dans le décret.

Le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale. Sa mise en œuvre est conditionnée à une délibération des Collectivités Territoriales, après avis du Comité Social Territorial (CST).

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance du décret ; une discussion s'engage ; l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera validée, après avis du CST, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. L'application du montant maximum pour chaque niveau de rémunération défini par le barème du décret sera confirmée.

. Travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'état d'avancement des dossiers suivants :

- Réhabilitation du local commercial multiservice en centre bourg :

Les travaux de toiture sont en cours. Les travaux de réhabilitation devraient se terminer en mai.

- Aménagement Rue de Chappe :

La mise en concurrence a été lancée le 9 février pour un retour des offres le 29 février à 18h00. Les travaux de la tranche 1 débuteraient en mai ; la tranche 2 pourrait commencer au quatrième trimestre 2024.

- Projet d'éclairage public (voirie) à leds :

La demande de dotation fonds vert a été déposée en janvier sur la plateforme. Les travaux sont à envisager en fin d'année 2024 ou en début d'année 2025, une fois le financement, notamment par les subventions, établi et confirmé.

. Elections européennes

Les élections européennes auront lieu le 09 juin 2024.

. Communauté de Communes du Val de Sully

- Urbanisme : Extension des carrières SNB :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de présentation du projet de mise en conformité du PLU prévue le 19 février 2024 à 14h30 à la Communauté de Communes.

. Réunions :

. Réunion plénière du Conseil Municipal : Vendredi 22 mars 2024 19h00
. Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 28 mars 2024 19h00

. Réunion CCAS : Jeudi 04 avril 2024 18h30

. Commission du bulletin municipal : Mercredi 06 mars 2024 à 19h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et ont signé les membres présents.